

L'an deux mil vingt et un, le deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six août deux mil vingt et un, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Yves, Maire.

*Membres en exercice : 13*

**Présents :**

HENRY Yves, OLIVIER Stéphane, MARTIN Rémi, VISTE Christian, VILLOT Marie, DOURNEL Monique, LECARPENTIER Françoise, PETITPAS Basile, POUSSARD Christophe, LEVAVASSEUR Serge.

**Pouvoirs :**

HAMEL Karine à HENRY Yves  
LE BLOND Joris à PETITPAS Basile

**Absente excusée :**

BERNARD Sonia

**Secrétaire de séance :**

PETITPAS Basile

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 33*

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 05 juillet 2021

## **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Par délibération n° 2021\_061 du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, cette délibération prévoit que le projet arrêté soit soumis pour avis à l'ensemble des communes et à l'organe compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de sa notification, pour délibérer. Dans ce cadre, la délibération arrêtant le projet de PLH, a été notifiée à la commune pour une délibération jusqu'au 23 septembre 2021.

Le projet de PLH s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre se décline autour de 15 actions.

**Orientation n° 1** : Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants.

L'ensemble des actions vise à apporter des solutions en matière de logements et de parcours résidentiel au profit des personnes en mobilité professionnelle et nouveaux arrivants, des jeunes et étudiants, des personnes en voie de vieillissement et/ou en situation de handicap, des ménages souhaitant accéder à un logement social, des ménages à revenus modestes souhaitant accéder à la propriété, des ménages en situation de mal logement, et des ménages issus des gens du voyage.

N°	Titre de l'action
1	Apporter des réponses aux personnes en mobilité professionnelle et aux nouveaux arrivants
2	Conforter l'offre et l'accompagnement du logement des jeunes
3	Renforcer le parcours résidentiel au sein du parc locatif social
4	Faciliter l'accession sociale à la propriété
5	Accompagner le vieillissement de la population et assurer la prise en compte des situations de handicap
6	Mieux répondre aux besoins des personnes mal logées, défavorisées
7	Répondre aux demandes de sédentarisation et poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage

**Orientation n°2** : Massifier la rénovation thermique des logements - Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

L'ensemble des actions vise à mettre en place les conditions favorables permettant la massification de la rénovation énergétique du parc de logements et plus largement l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

N°	Titre de l'action
8	Proposer un service d'accompagnement auprès de l'ensemble des habitants du Cotentin
9	Massifier la rénovation thermique des logements en soutenant la réhabilitation
10	Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

**Orientation n°3** : Accompagner la dynamique de l'agglomération, en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance

L'ensemble de ces actions doit permettre d'accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du SCOT en assurant le développement d'une offre équilibrée et diversifiée de 4652 logements sur 6 ans.

Le PLH doit être réglementairement compatible avec les orientations du SCOT en matière de développement équilibré de l'habitat et être en mesure de répondre aux besoins en logements liés à la dynamique de l'agglomération.

N°	Titre de l'action
11	Développer l'action publique en matière de foncier
12	Rééquilibrer l'offre locative sociale en s'appuyant sur la programmation de 750 logements et une politique d'aides adaptée
13	Mobiliser le parc de logements vacants pour atteindre les objectifs du PLH

**Orientation n°4** : Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée de développement territorial

Ce bloc d'actions doit permettre de doter le territoire des outils de suivi et de pilotage permettant de suivre et mettre en œuvre les actions du programme. Il s'agit par ailleurs de mesurer les effets de politiques menées en matière habitat, d'évaluer et réajuster si nécessaires certaines actions.

N°	Titre de l'action
14	Mettre en place les observatoires habitat et foncier
15	Assurer le suivi-animation du programme local de l'habitat

Lors de la présentation en conseil communautaire les enjeux opérationnels suivants ont été mis en exergue par madame la vice-présidente en charge de l'habitat :

- La nécessité d'une action publique en matière de foncier, basée sur la mobilisation du parc de logements vacants et la recherche de la sobriété foncière,
- Le confortement des parcours résidentiels et le renforcement de l'offre au profit de différents publics (nouveaux arrivants, jeunes, saisonniers, etc.) qui aujourd'hui peinent à trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.
- La mise en place de services d'accompagnement et de conseil en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat, à destination de l'ensemble des habitants du Cotentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, donne un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

### MARCHE

Le nom de la régie « Location de la salle des fêtes » doit être modifié afin d'intégrer les encaissements des emplacements de marché et de l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer la régie « Locations de salle et occupation du domaine public » et de modifier la délibération n° 2018-04 créant la régie de « la location de la salle des fêtes », notamment son article 3 afin d'encaisser les produits de la salle des fêtes, les redevances des droits de place du marché hebdomadaire ainsi que l'occupation du domaine public.

Lors de l'inauguration du marché, le 09 juillet, il a été évoqué l'idée d'offrir la gratuité du premier marché pour chaque exposant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité pour tous les commerçants qui se présenteront la première fois sur le marché hebdomadaire.

### TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Des commerçants non-sédentaires souhaitent s'implanter sur le domaine public, en dehors du marché.

Or, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, art. L.2125-1, issu de la loi n° 2010-1658 : « Toute occupation du domaine public (...) donne lieu au paiement d'une redevance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser l'occupation du domaine public et décide des tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :  
50 € par an, pour un camion qui s'installe de manière hebdomadaire,  
5 € pour une occupation de manière occasionnelle.

### CIMETIERE

Monsieur VISTE annonce que la commission cimetière s'est réunie le lundi 30 août 2021. Des devis ont été demandés par M. VISTE à différentes entreprises, il est en attente de ceux-ci.

Monsieur le Maire prend la parole et précise que l'urgence est que le cimetière soit clôturé car dans l'immédiat la commune est dans l'illégalité.

Est alors évoqué la possibilité d'acheter les matières premières et de faire les travaux en régie.

Mr POUSSARD propose de prendre contact avec l'Agence Technique Départementale pour la maîtrise d'œuvre.

---

### Divers

Monsieur VISTE demande où en est l'affaire du monument aux morts et la création d'une association par les pétitionnaires.

Monsieur MARTIN expose son état des lieux des lavoirs de la Commune. Il indique que les devis sont différents en fonction des matériaux choisis. Monsieur LEVAVASSEUR précise qu'il faut estimer une enveloppe d'environ 2 000 €. Il propose de faire appel au bénévolat pour leur réfection. Monsieur OLIVIER s'interroge sur la responsabilité engagée en cas d'accident d'un bénévole. Il propose de prendre contact avec les services d'assurance de la collectivité pour répondre à ce point. Monsieur LEVAVASSEUR pense que la recherche de bénévoles peut être lancée concomitamment avec les démarches auprès de l'assurance.

Monsieur MARTIN fait état de différentes estimations réalisées concernant des travaux de voirie communale à prévoir :

- Le Plavé : 8 000 €
- Les Contes : 2 085 €
- Hameau Poirier : 12 000 €
- Chemin de Baudretot : 8 000 €

Il présente un devis de l'entreprise HAMEL d'un montant de 1 418,40 € suite aux problèmes d'écoulements des eaux pluviales à la Moutonnerie.

Il donne également lecture du courriel du Sporting Club Union Douve Divette concernant la recherche d'un jeune (16/23 ans) à l'occasion de la création d'un poste « service civique ».

Monsieur OLIVIER informe le conseil que la commission « bibliothèque » s'est réunie pour étudier le projet d'extension de la bibliothèque municipale programmée dans le contrat signé avec la Bibliothèque Départemental de Prêt de la Manche. Etant donné les engagements pris et l'évolution de la population en hausse avec les lotissements des Vergées et du Chêne, il serait judicieux de prévoir un agrandissement plus important en annexant le local qui sert aux archives de la Mairie ainsi que l'ancien atelier municipal. Les archives pourraient être déplacées dans le local paramédical, actuellement disponible. Il suggère d'intégrer les travaux de la cour de la bibliothèque et du cabinet médical dans ces aménagements lors des demandes de subventions.

Il explique que, concernant la cérémonie de bienvenue des nouveaux habitants qui aura lieu le vendredi 10 septembre à la salle des fêtes, le protocole sanitaire en vigueur exige que soit nommé un contrôleur de manière officielle via un arrêté municipal. Il propose sa candidature. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

Les travaux du lotissement « Le Chêne » avancent à grand pas. Les feux tricolores seront implantés fin septembre/début octobre.

Monsieur OLIVIER expose son compte-rendu concernant la rentrée scolaire qui s'est bien passée (19 élèves par classe) et sa rencontre avec Mme DROZDOFF, inspectrice. Celle-ci propose de rencontrer régulièrement la commune pour prévoir la réouverture d'une classe dans le futur. Elle rappelle que la remise en service du visiophone est nécessaire. Elle a évoqué la possibilité de regrouper les deux établissements scolaires sur un même site afin d'avoir un ensemble scolaire cohérent. Monsieur OLIVIER pense que des bâtiments modulaires seraient plus indiqués que des bâtiments en dur. Monsieur VISTE dit qu'il est nécessaire d'attendre de connaître les chiffres des inscriptions pour envisager de telles acquisitions.

Monsieur OLIVIER signale que l'entreprise retenue pour les travaux d'assainissement de Baudretot (SARC TPC) interviendrait fin octobre/début novembre.

Il annonce que le nettoyage de la maison de Monsieur LEHUBY est quasiment terminé. Monsieur LEVAVASSEUR propose que l'association « Les Arti>Show » organise un vide-greniers afin de brader les objets qui ne seront pas vendus par le commissaire-priseur.

Il indique qu'avec les nouvelles conditions sanitaires et organisationnelles, la piscine municipale d'Océalis de la Hague n'accepte pas de prendre en charge les deux établissements concomitamment. Il faut donc deux devis pour deux transports différents. L'ensemble du conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Monsieur OLIVIER signale que lors d'une réunion de pôle, il a été annoncé qu'à brève échéance, la redevance concernant les ordures ménagères sera transformée en taxe. La différence réside dans la surface du logement et non plus sur le nombre d'habitants par foyer.

Monsieur OLIVIER alerte l'assemblée sur les problèmes rencontrés par les locataires du Presbytère quant aux engins motorisés qui empruntent leur cour pour accéder à la rue des Chasses. En effet, cet accès se trouve sur des propriétés privées et cadastrées et ne fait pas partie du domaine public de la Commune mais du domaine privé.

Il propose de clôturer les logements situés au Presbytère lors de la clôture du cimetière. Messieurs LEVAVASSEUR et POUSSARD approuvent cette idée.

Madame LECARPENTIER demande si le repas des aînés est maintenu. Le conseil confirme. Toutefois, selon l'évolution de la situation sanitaire, cette décision pourra être revue.

*Le Maire lève la séance à 20 heures 56.*

Vu pour être affiché le 07 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Virandeville, Manche, is overlaid with a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VIRANDEVILLE' and 'Manche'.

Y. HENRY

*Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.*